



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2025-160

OBJET : Concert Le Grand Orchestre du Splendid vendredi 10 octobre 2025 à 20H30 au Théâtre Intercommunal

Le Maire de la Ville d'ÉTAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de cession avec la SARL Le Grand Orchestre du Splendid,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Étampes d'organiser le concert le Grand Orchestre du Splendid samedi 10 octobre 2025 à 20H30 au Théâtre Intercommunal,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de cession avec la SARL Le Grand Orchestre du Splendid, représentée par Monsieur Xavier THIBAUT, en sa qualité de Président, domicilié 14 Rue de la Folie Régnault – 75 011 PARIS.

ARTICLE 2 : L'Organisateur s'engage à verser au Producteur en contrepartie de la présente cession sur présentation de facture, la somme forfaitaire de 5200 euros TTC correspondant aux frais (prestation, déplacements et logistique) engendrés par le spectacle.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités
- Monsieur Xavier THIBAUT, Président de la SARL Le Grand Orchestre du Splendid.

Fait à Etampes, le 11 AOUT 2025

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1^{ère} Adjointe au Maire

Accusé de réception en préfecture
N° 102233-2025-0811-VI-DEC-2025-160-AU
Date de télétransmission : 11/08/2025
Date de réception préfecture : 11/08/2025

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 11 AOUT 2025